

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre
Le dix-huit janvier à dix-huit heures quinze
Le Conseil Municipal de la Commune de COURSAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jacques Miro
sous la présidence de Monsieur Edouard ROCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 janvier 2024

ETAIENT PRESENTS : MM. ROCHER, HERAIL, PECH, RUIZ, CALVO, IMBERNON, GANDOLFO, BADIN, ALARD, AGUZOU, DURAND, Mmes BOUTIE, SAUNIERE, SAOULI-SUCHAIL, NAVARRO, POURTIER, IZARD, BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES :

Madame MATEILLE donne pouvoir à Mme SAUNIERE
Monsieur MARONDA donne pouvoir à M. HERAIL
Monsieur BREZET donne pouvoir à M. PECH
Monsieur PARACUELLOS donne pouvoir à M. RUIZ

ABSENTS : Mme ALVAREZ, PETREMANN DROUOT, FARGUES, FEIT, MM. OROZCO, LEFÈVRE, BRIQUÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Michèle NAVARRO

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Pour : 22
Présents ou représentés : 22	Abstention : 0
Votants : 22	Contre : 0

Domaine : 5. Institution et vie politique

Sous domaine : 5.3 Désignation d'un conseiller municipal

Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire informe ses collègues que par courrier en date du 20 Décembre 2023, Monsieur Medhi Lambert a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions d'adjoint au Maire et de ses fonctions de conseiller municipal. Par courrier en date du 08 janvier 2024, le Préfet de l'Aude nous informait que cette démission était acceptée à compter du 03 janvier 2024.

Aussi, il convient de pourvoir à son remplacement en qualité de conseiller municipal. Par courrier en date du 08 janvier 2024, Madame Véronique Chartreux, candidate suivante sur la liste « Union Coursan 2020 », nous a fait part de son refus de siéger pour des raisons d'éloignement de la Commune. Monsieur Patrick Alard, candidat suivant a indiqué, par courrier en date du 09 janvier 2024, qu'il acceptait ce poste.

Aussi, Monsieur Patrick Alard est installé, en qualité de conseiller municipal au sein de l'assemblée délibérante

Il demande donc à ses Collègues de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de son Président et après avoir délibéré,

DECIDE :

D'installer Monsieur Patrick Alard, candidat suivant de la liste « Union Coursan 2020 » dans ses fonctions de conseiller municipal, suite à la démission de Monsieur Medhi Lambert et au refus de Madame Véronique Chartreux de siéger pour des raisons d'éloignement de la Commune.

Dit que le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à COURSAN, les jour mois et an susdits

COURSAN, le 24 janvier 2024

LE MAIRE.

Signé : Edouard ROCHER



Cet acte est rendu exécutoire après
télétransmission en Préfecture
en date du 25/01/2024
et Publication sur le site internet de la ville
sur www.coursan.fr en date du 25/01/2024

SECRETAIRE DE SEANCE

Signé : Madame Michèle NAVARRO

The image shows a red ink signature of Madame Michèle NAVARRO written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE COURSAN' at the top, '11110 (Aude)' at the bottom, and a central emblem featuring a coat of arms with a castle tower and a figure.